

L'enseignement catholique face à l'Etat

Publié le 1 décembre 2005
Abbé Loïc Duverger
4 minutes

Le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur de Robien, invité de Radio Notre-Dame en septembre, affirma que l'école privée était aussi « l'école de la République », que cette école était « une chance à portée de la main » qu'elle apportait « une liberté de choix » et qu'il fallait « donner une égalité de moyens à l'enseignement public et privé pour que ce choix puisse s'exercer ».

Immédiatement, ce fut une levée de bouclier dans le camp des défenseurs de l'école laïque : « Scandaleux », « inadmissible »... invitant le ministre à « faire dans les plus brefs délais toutes les mises au point nécessaires » car sa « priorité devrait être de se préoccuper de l'enseignement public ».

Pour calmer cette fureur, Monsieur Paul Malarte, Secrétaire général de l'Enseignement Catholique est amené à préciser « le positionnement original de l'Enseignement Catholique dans le paysage français : un enseignement associé par contrat au service public qui, à ce titre, participe clairement à l'école de la République ».

Ces déclarations entre partisans du laïc et du privé n'auraient pas lieu d'être relevées si elles ne réaffirmaient pas une fois de plus qu'il n'est pas question de voir s'établir dans notre pays une égalité de financement entre l'école laïque et l'école privée et qu'il n'y a plus de différence entre l'enseignement catholique et l'enseignement républicain.

En effet dans notre pays, par l'impôt, tous participent à l'Education Nationale : **chaque habitant a dépensé 1 800 € en 2003 pour l'engraisser ce qui représente un budget de 6 600 € par élève scolarisé.** Tout irait bien pour ceux qui se contentent de l'école publique si les résultats étaient satisfaisants, **mais 1 enfant sur 4 entre en sixième sans savoir lire et 1 sur 5 ne sait pas compter.**

Devant cette faillite de l'école publique, les parents confient de plus en plus souvent leurs enfants à l'école catholique sous contrat, à la discipline plus rigoureuse, aux résultats scolaires plus performants. Une famille sur deux inscrit un de ses enfants dans l'enseignement catholique. Ce serait l'occasion d'affirmer clairement son identité et d'évangéliser toutes ces familles souvent d'origine catholique qui, dans la crise actuelle, ont perdu toute pratique religieuse.

Mais l'Etat laïc et athée n'a rien à craindre. Il n'est pas question pour l'Enseignement Catholique de profiter de cette position dominante pour faire du prosélytisme et transmettre la foi catholique. Monsieur Malarte l'affirme :

« L'enseignement catholique ne se situe pas comme un concurrent de l'enseignement public, il est un enseignement associé au service public d'éducation, et participe clairement à l'école de la République, il entend apporter sa contribution pour relever les défis éducatifs de la Nation, en particulier celui de l'éducation à la citoyenneté, par son ouverture à tous, par son respect de la liberté de conscience... »

Voilà comment se définit aujourd'hui l'Enseignement Catholique.

Comme est loin la définition qu'en donne Pie XI :

« Pour qu'une école soit jugée conforme au droits de l'Eglise, il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programmes et livres en tout genre de discipline, soient régis par un esprit vraiment chrétien, sous la direction et la vigilance de l'Eglise, de telle façon que la religion soit le fondement et le couronnement de tout l'enseignement ».

On comprend que les parents qui veulent former des chrétiens fervents, fidèles à l'Eglise,

recherchent au prix de mille sacrifices des écoles catholiques, libres de tout contrat avec l'Etat.
C'est pour les aider dans cette lourde tâche que nous faisons appel à votre générosité.

Abbé Loïc Duverger †

P.S : texte extrait du [Bulletin de l'ADEC de décembre 2005](#)